

MARS-JUIN 2013

JUILLET-NOV 2013

JAN-MARS 2014

AVRIL-MAI 2014

JUIN-SEPT 2014

OCTOBRE-NOV 2014

NOV-DÉCEMBRE 2014

JAN-AVRIL 2015

MAI-DÉCEMBRE 2015

2016 - 2017

> MARS 2013  
• annonce du « choc de simplification » par le Président de la République

> JUILLET 2013  
• 124 mesures de simplification pour les entreprises décidées

> JANVIER 2014  
• mise en place du Conseil de la simplification pour les entreprises

> AVRIL 2014  
• annonce des 50 premières mesures du Conseil de la simplification pour les entreprises

> JUIN 2014  
• 50 mesures de simplification pour la construction  
> JUILLET 2014  
• lancement de la consultation nationale « Faire simple » pour les particuliers

> OCTOBRE 2014  
• annonce de 50 nouvelles mesures par le Conseil de la simplification pour les entreprises  
> NOVEMBRE 2014  
• 40 mesures pour simplifier la vie des Français

> DÉCEMBRE 2014  
• mesures de simplification par le Conseil national du handicap (CNH)

> JANVIER 2015  
• généralisation de la collecte d'informations en ligne, pour l'ensemble des communes, de la campagne de recensement 2015  
• paiement d'amendes par smartphone  
• prise de rendez-vous Caf en ligne  
> FÉVRIER 2015  
• suivi en ligne des dossiers de contravention

> MAI 2015  
• 50 nouvelles mesures pour les entreprises, 40 nouvelles mesures pour simplifier la vie des Français

> PREMIER SEMESTRE 2016  
• déploiement de France Connect, l'identification unique pour tous les sites publics  
> 2016  
• mise en ligne du nouveau site service-public.fr

> AVRIL 2013  
• pré-plainte en ligne  
> MAI 2013  
• déclaration unique de décès  
> JUIN 2013  
• échanges dématérialisés avec l'administration fiscale en cas de contrôle

> JUILLET 2013  
• création de l'instance de coordination des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)  
> SEPTEMBRE 2013  
• suppression de l'indicateur de la Banque de France signalant les dirigeants ayant connu un dépôt de bilan au cours des trois dernières années (indicateur 040)  
> OCTOBRE 2013  
• réduction des délais de contentieux dans les procédures d'urbanisme

> JANVIER 2014  
• téléservice « Mon compte association »  
• recensement citoyen sur internet (Journée défense et citoyenneté)  
> FÉVRIER 2014  
• expérimentation du service Pôle emploi « 100 % web »

> JANVIER 2014  
• 17 premières démarches simplifiées par le programme « Dites-le-nous une fois »  
> MARS 2014  
• lancement de l'expérimentation du certificat de projet

> AVRIL 2014  
• alertes SMS pour les titres de séjour  
> MAI 2014  
• suivi du passeport en ligne  
• expérimentation de la visioconférence pour les épreuves orales du bac

> AVRIL 2014  
• allègement des déclarations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction  
• alignement des dates de dépôt des liasses fiscales et de relevé de solde d'impôt sur les sociétés  
> MAI 2014  
• simplification de l'avis d'acompte TVA  
• expérimentation d'une autorisation unique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

> SEPTEMBRE 2014  
• dématérialisation des timbres fiscaux pour les passeports et certains titres de séjour  
• demande d'allocation de rentrée scolaire 100 % dématérialisée

> JUIN 2014  
• ouverture en ligne du répertoire des aides publiques  
> SEPTEMBRE 2014  
• expérimentation de l'autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à la loi sur l'eau

> OCTOBRE 2014  
• lancement de mes-aides.gouv.fr - simulateur multi-prestations en version bêta  
> NOVEMBRE 2014  
• information sur les avis préalables aux décisions administratives

> OCTOBRE 2014  
• nouveau statut pour le financement participatif  
• allègement des obligations d'établissement et de publication des comptes pour les petites entreprises et les très petites entreprises

> NOVEMBRE 2014  
• le silence vaut accord pour 1 200 procédures de l'État  
> DÉCEMBRE 2014  
• généralisation du module de prise de rendez-vous en ligne pour la demande de renouvellement de titre de séjour  
• possibilité de payer par carte bancaire dans tous les centres d'impôts

> NOVEMBRE 2014  
• extension progressive de marché public simplifié (MPS) à tous les marchés  
• lancement d'aide publique simplifiée (APS)  
> DÉCEMBRE 2014  
• charte sur la nouvelle gouvernance fiscale, instituant notamment le principe de non-rétroactivité fiscale  
• choix laissé aux industriels sur la nature du support de la signalétique de l'information sur la disponibilité des pièces détachées

> JANVIER 2015  
• publication des instructions fiscales à date fixe  
• réglementation de la signalétique des produits et emballages relevant d'une consigne de tri facilitée  
• suppression du surcoût des frais de transmission par voie électronique du Kbis  
> FÉVRIER 2015  
• déploiement du Guichet unique national de dédouanement (GUN)  
• entrée en vigueur de la « procédure intégrée » pour accélérer la construction de logements  
> AVRIL 2015  
• facilitation du recrutement d'apprentis mineurs

> NOVEMBRE 2015  
• possibilité de correspondre en ligne avec l'administration pour toute démarche, sauf si la présence au guichet est obligatoire dans la loi  
• le silence vaut accord pour les procédures des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des organismes de sécurité sociale  
> DÉCEMBRE 2015  
• calcul en ligne du montant de sa bourse

> MAI 2015  
• entrée en vigueur de la DSN pour les entreprises ayant déclaré plus de 2 millions d'euros de cotisations et contributions sociales au titre de 2013  
> JUIN 2015  
• simplification des procédures applicables aux marchés publics  
> JUILLET 2015  
• suppression de l'obligation de dépôt des actes de création des sociétés commerciales auprès des services fiscaux  
• réduction à 5 mois du délai de délivrance maximum des permis de construire  
• mise à disposition du gouvernement d'un « test PME » pour contre expertiser les études d'impacts

> JANVIER 2016  
• généralisation de la déclaration sociale nominative (DSN)  
• mise à disposition des entreprises d'un modèle de fiche de paie lisible et simplifié  
> PREMIER TRIMESTRE 2016  
• permis environnemental unique  
> DÉCEMBRE 2016  
• dématérialisation de tous les formulaires anciennement Cerfa (projet 100 % démat. entreprises)  
> JANVIER 2017 AU PLUS TARD  
• tous les acteurs publics acceptent les factures dématérialisées  
• « Dites-le-nous une fois » : plus de pièces justificatives à fournir par les entreprises lorsque d'autres administrations en disposent déjà

ANNONCES  
SIMPLIFICATION PARTICULIERS  
SIMPLIFICATION ENTREPRISES

Depuis mars 2013, le « choc de simplification » est en marche. L'enjeu concerne aussi bien les entreprises que les particuliers. Simplifier répond à une double exigence :

- **économique**, car lever les freins à l'investissement et à l'embauche, c'est agir pour l'emploi et la croissance ;

- **démocratique**, car l'objectif est aussi de créer, pour chaque Français, des rapports plus transparents, plus proches et plus efficaces avec l'administration.

La simplification fluidifie les démarches et les procédures, sans déréguler ni remettre en cause les protections ou les droits essentiels.

**+ 3,3 MILLIARDS D'EUROS**  
DE GAINS DEPUIS SEPTEMBRE 2013



## SIMULATEUR DES DROITS

Le site mes-aides.gouv.fr est un simulateur qui permet à chacun de connaître ses droits aux prestations sociales et d'en estimer le montant. Facilement accessible et simple d'utilisation, il permet également d'entamer les démarches en ligne.

### Périmètre concerné :

- le revenu de solidarité active (RSA)
- les allocations logement
- les allocations familiales
- la couverture maladie universelle complémentaire / l'aide pour une complémentaire santé (CMUC / ACS)
- l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

**2 MINUTES**  
pour estimer vos droits



## DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

La déclaration sociale nominative est un nouveau système de transmission unique et dématérialisée qui permet de générer et transmettre en une fois l'intégralité des déclarations sociales de chaque salarié. Déjà en place pour 15 000 entreprises, le dispositif sera généralisé à toutes les entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**1 JOUR À 1 SEMAINE**  
par an pour les TPE

**6 À 36 JOURS**  
par an pour les PME

**0,2 À 8**  
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)  
pour les grandes entreprises

[WWW.GIP-MDS.FR](http://WWW.GIP-MDS.FR)



## TITRE EMPLOI SERVICE ENTREPRISE (TESE)

Le TESE est un dispositif qui simplifie les formalités liées à l'emploi d'un salarié et fait gagner du temps à l'entreprise dans sa gestion administrative. L'adhésion et les déclarations se font en ligne. L'objectif est de favoriser ainsi l'embauche et la création d'entreprise.

### POUR TOUTES LES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS :

- 1 DOCUMENT** pour effectuer les formalités d'embauche
- DÉCLARATION** aux organismes de protection sociale
- RÈGLEMENT** pour les cotisations de protection sociale

**LA PRODUCTION**  
du bulletin de paie



## MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ (MPS)

Dispositif phare du programme « Dites-le-nous une fois » pour les entreprises, le marché public simplifié (MPS) permet à une entreprise de répondre à un marché public avec son seul numéro de SIRET.

Depuis début novembre 2014, 2 000 entreprises en ont déjà bénéficié.

**300 000**  
ENTREPRISES CONCERNÉES  
par le dispositif

**2 HEURES PAR MARCHÉ**  
de gain de temps pour l'entreprise



## AIDE PUBLIQUE SIMPLIFIÉE (APS)

Grâce à leur seul numéro de SIRET, toutes les entreprises peuvent connaître l'intégralité des aides et subventions publiques auxquelles elles ont droit, via un service en ligne, et effectuer une demande de manière plus simple et efficace.

**30 SECONDES**  
pour connaître l'ensemble des aides proposées par les services de l'État, les organismes publics, et les collectivités locales dont l'entreprise dépend

Disponible depuis  
**AVRIL 2015**



## QUAND L'ADMINISTRATION NE DIT PAS NON, C'EST : OUI

Depuis novembre 2014, le principe du « silence vaut accord » garantit à chaque citoyen, à chaque chef d'entreprise s'adressant à une administration, que sa demande sera traitée rapidement. Si l'administration ne répond pas dans les temps, c'est qu'elle donne son accord.

**1 200**  
PROCÉDURES DE L'ÉTAT  
sont désormais soumises à la règle du « silence vaut accord »



## ZÉRO CHARGE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ENTREPRISE

La volonté de simplification ne peut pas se limiter au stock de réglementations existant : il faut aussi s'attaquer à toutes les nouvelles réglementations. Depuis 2013, un contrôle des textes réglementaires a été mis en place, selon un principe clair : toute mesure qui crée une charge nouvelle pour l'entreprise doit être compensée par la suppression d'une charge équivalente (moratoire « 1 pour 1 »).